

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°21/2024

OBJET : ACQUISITION DU MATERIEL ET DU MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE VILLA DES ARTS – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES) AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION DES BIBLIOTHEQUES, ET AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE MEDIATHEQUE

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents : | 19 |
| Excusés : | 8 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 22 |

SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

En 2022, la municipalité a souhaité créer une nouvelle Médiathèque regroupant la bibliothèque et l'espace multimédia au sein d'un bâtiment accessible au public et plus proche des autres équipements publics.

La volonté politique est de créer un centre culturel polyvalent, véritable tiers-lieu de la commune, se définit comme un lieu de ressources documentaires, d'étude, de loisirs, de rencontre intergénérationnelle et de création. La date d'ouverture de ce nouvel équipement est envisagée au 1^{er} septembre 2025.

Cette nouvelle Médiathèque implique l'acquisition du matériel et du mobilier nécessaire à son bon fonctionnement.

Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC PACA dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, ainsi qu'au Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du dispositif départemental en faveur de la lecture publique « Des Médiathèques dynamiques au service du public et des territoires » au titre du matériel et du mobilier à acquérir, selon le plan de financement suivant :

Médiathèque – Acquisition de mobilier
Plan de financement

| Dépenses | | |
|---|-----------------|------------------|
| Montant total des dépenses (HT) | | 166 962 € |
| RDC | | 129 991 € |
| RDJ | | 18 123 € |
| R+1 | | 6 577 € |
| DIVERS PETITS EQUIPEMENTS | | 3 500 € |
| EXTERIEUR | | 8 771 € |
| Ressources (financement extérieur) | | |
| Taux | 58% | 96 785 € |
| Etat - Direction Régionale des Affaires culturelles | 40% | 66 785 € |
| Conseil Départemental des Alpes-Maritimes | 50% plaf.30 000 | 30 000 € |
| Reste à charge de la commune HT | 42% | 70 177 € |
| Préfinancement TVA 20 % | | 33 392 € |
| Reste à charge de la commune TTC | | 103 570 € |
| Remboursement FCTVA (16,404%) sur total | | 27 388 € |
| Reste à charge de la commune NET | | 76 181 € |

Il est proposé au Conseil municipal :

DE SOLLICITER, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), pour l'acquisition du matériel et du mobilier de la médiathèque Villa des Arts, une subvention selon le plan de financement susmentionné, auprès des services de l'Etat-DRAC PACA,

DE SOLLICITER, dans le cadre du dispositif départemental en faveur de la lecture publique, pour l'acquisition du matériel et du mobilier de la médiathèque Villa des Arts, une subvention dans le cadre du plan de financement susmentionné, auprès des services du Département des Alpes-Maritimes.

DE DIRE que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget 2025 et suivants conformément au plan de financement ci-dessus, et dont le détail est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

SOLLICITE, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), pour l'acquisition du matériel et du mobilier de la médiathèque Villa des Arts, une subvention selon le plan de financement susmentionné, auprès des services de l'Etat-DRAC PACA,

SOLLICITE, dans le cadre du dispositif départemental en faveur de la lecture publique, pour l'acquisition du matériel et du mobilier de la médiathèque Villa des Arts, une subvention dans le cadre du plan de financement susmentionné, auprès des services du Département des Alpes-Maritimes.

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget 2025 et suivants conformément au plan de financement ci-dessus, et dont le détail est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 AVR. 2024
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire

Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.